

Résidences d'auteur en Seine-et-Marne

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE



LES RÉSIDENCES D'AUTEUR EN SEINE-ET-MARNE

Afin de favoriser la présence artistique sur le territoire seine-et-marnais, le Conseil général de Seine-et-Marne a mis en place une politique de résidences pour les compagnies théâtrales, les musiciens, les plasticiens et plus récemment, les auteurs. Depuis 2007, la Médiathèque départementale a aidé à la réalisation de sept résidences d'auteurs dans différents lieux du département. Avec nos partenaires privilégiés que sont la Drac et la Région Île-de-France, nous avons la volonté de susciter et protéger la création littéraire de l'écrivain tout en offrant, sur la durée et à différents publics, des occasions précieuses de rencontres avec l'écriture d'aujourd'hui.

La diversité des approches, leur originalité, nous confortent dans l'idée que si les mots des livres sont la demeure essentielle de l'écrivain, la résidence est une petite porte ouverte sur ces maisons intérieures, une autre façon d'entrer dans le littéraire.

Pour mettre en valeur la création littéraire d'aujourd'hui, la Médiathèque départementale organise aussi chaque année le cycle de lectures-rencontres *A Voix vives* pour les Seine-et-Marnais et les collégiens, et a édité un répertoire des auteurs vivant en Seine-et-Marne, autre façon d'accompagner la vie littéraire sur le département.

Vincent Eblé
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Michèle Pélabère
Conseillère générale
déléguée auprès du Président,
chargée de la culture

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE D'AUTEUR ?

C'est accueillir un auteur sur un territoire pour une longue durée (4 à 10 mois).

Le projet favorise la création littéraire de l'auteur (70% du temps de la résidence) et détermine des actions culturelles en direction des publics (30% restants). Il est important de privilégier des interventions de qualité en résonance avec le travail d'écriture en train de se faire.

POURQUOI MONTER UN PROJET DE RÉSIDENCE ?

Le projet de résidences d'auteur correspond à une volonté institutionnelle de promouvoir et soutenir la création d'aujourd'hui. C'est donc aider un auteur en lui permettant d'effectuer un travail de création durant son séjour. Et c'est inscrire une politique de lecture publique dynamique dans la durée en mettant la littérature contemporaine à la portée d'un large public dans une relation de proximité.

De fait, c'est favoriser la rencontre avec des œuvres littéraires, par la présence d'un auteur vivant, permettre une expérience de lecture « pour apprendre sur soi et appréhender le monde » comme l'écrit Alberto Manguel.

QUEL AUTEUR CHOISIR ?

L'auteur qui fait acte de candidature doit être d'expression française, publié par une maison d'édition (à compte d'éditeur). Il peut s'agir d'un auteur pour la jeunesse ou pour adultes.

Il est souhaitable que le choix de l'auteur soit effectué par un comité de pilotage,

qui prenne en compte la singularité du projet et du lieu. Car une résidence est le fruit d'un partenariat à construire avec un auteur et un territoire.

À QUOI S'ENGAGE LA COLLECTIVITÉ D'ACCUEIL ?

La collectivité d'accueil (ville, intercommunalité, collège, lycée, musée, établissement culturel...) est le porteur du projet. Elle a pour mission d'accueillir l'auteur (assurer les conditions de son hébergement ou de son lieu d'écriture), de l'introduire, pour élaborer des actions, auprès des différents acteurs culturels, sociaux et économiques du territoire et de suivre l'évolution de son travail et de ses besoins.

QUELLES DÉMARCHES ACCOMPLIR POUR ACCUEILLIR UN AUTEUR ?

Chaque collectivité, institution ou association peut contacter la Médiathèque départementale pour réfléchir aux enjeux d'une telle action. Après validation du projet, la Médiathèque départementale apporte aide et conseils auprès du porteur de projet pour la mise en œuvre de la résidence et l'élaboration des dossiers de demandes de subvention. Le Conseil général, notamment, soutient financièrement les projets de résidences d'auteur portés par les collectivités dans le cadre des aides inscrites dans sa politique en faveur de la lecture publique.

Par ailleurs, un comité de pilotage est constitué. Il se compose généralement de représentants de la collectivité invitante, du Conseil général, du Conseil régional, de la Drac Île-de-France, de l'ensemble des financeurs et d'autres partenaires du projet. Il est chargé d'accompagner l'ensemble du projet de résidence.



Nathalie Papin
auteur dramatique

« Ça va durer longtemps cette mort ?

Première phrase de mon roman en cours, commencé en résidence. Je suis restée dans cette phrase longtemps. J'ai interrogé tous ceux que j'ai croisés lors de ma résidence de six mois. J'ai compté, j'ai rencontré 542 personnes. Je veux dire vraiment. Il y a en beaucoup qui l'ont traversée cette phrase. Beaucoup plus que je l'imaginai. Elle est devenue familière. Au lieu de dire bonjour, je disais : ça va durer longtemps cette mort ? Certains m'ont dit : oui, oui, ça a duré longtemps. D'autres me disaient qu'il avait été temps qu'elle vienne, le temps de voir. D'autres qu'il n'aurait pas fallu s'en occuper, qu'elle se débrouille très bien toute seule ; juste la regarder tranquillement. Une autre que justement, tiens, oui, elle en finirait bien maintenant, là, aujourd'hui, avec cette mort. **Quand je suis arrivée chez moi, six mois après, j'ai compris que la phrase la plus importante, ce n'était pas la première, c'était la deuxième.** Que la première avait fait son chemin chez les autres, tout à fait autonome, une traversée des consciences, en soulevant une histoire par-ci par-là. Avec la première phrase, j'ai été insomniaque à écouter les fantômes aux portes des couloirs du château et des couloirs des vies et des morts.

Avec la seconde phrase, « Et me mets à rire, à rire... un rire exponentiel, un rire de gros », je dors parfaitement chez moi, dans les bras de mon ours.

J'ai jeté 70 pages en rentrant chez moi ; elles racontaient la première phrase. Actuellement, j'ai 70 nouvelles pages : je ne jeterai pas celles-ci. On verra dans six autres mois, ce qu'il adviendra de la troisième phrase. »

En résidence sur le territoire du San de Sénart en 2008

« On vous a attendue devant la grille, brièvement, **en éprouvant le plaisir d'une possible surprise, celle de vous voir dans l'encadrement d'une fenêtre.** On se demandait dans quelle pièce vous étiez en train de turbiner : puis nous avons poursuivi notre chemin regardant en passant cette statue d'angelot tirant sur les rênes de son destrier marin... et en pédalant gaiement jusqu'à ce réservoir de livres, qu'est la médiathèque ».

Un lecteur de Chelles.



Sophie Maurer
romancière

« La chance folle, dans des temps précipités et assoiffés de contreparties monétaires, d'avoir devant soi six mois à l'abri de cette hâte et de cette cupidité, **six mois cachée au fin fond d'un château fermé, avec pour seule compagnie un clavier, une cafetière et un cendrier,** tout ce qu'il faut pour que la course-poursuite américaine entamée par les personnages du manuscrit parvienne à son terme, tranquillement, ici, au dernier étage du château, hors du temps. »

En résidence sur le territoire du San du Val Maubuée en 2008/2009

« Pour moi qui avait adoré « Debout » et m'en étais inspiré pour ma pièce, c'était une rencontre magique. Je pensais en venant avoir ta dédicace mais j' étais loin d'imaginer que tu lirais ce que j'avais écrit. Les critiques sont constructives et celles que tu m'as faites m'ont aidé à avancer et à mieux travailler mes fins. J'étais fier que tu t'intéresses à mes histoires. **J'aime écrire car j'aime aller au-delà du réel et mes textes me permettent de raconter mes peurs, mes rêves... »**

Un jeune écrivain.

« -Qu'est-ce qu'on va faire au château ?

- Rencontrer un écrivain.
- **Mais je ne veux pas être un écrivain !**
- Qu'en sais-tu ?
- (Silence songeur). »

Un élève du collège du Luzard.



Marine Auriol
auteur dramatique

« **Je ne peux pas être en résidence sans regarder ce qui m'entoure : la ville, les gens, le quartier...** Ces rencontres-là sont un puits sans fond d'inspiration, peut-être pas sur le moment, peut-être pas identifiable mais qui reste là en bruit de fond bien après le temps de la résidence. C'est l'écho d'avoir été là qui nourrit toute la suite ! Parce que le temps propre de la résidence peut-être un peu creux, un peu stérile... je dirais même en jachère et c'est souvent bien plus tard qu'elle sert ! ».

En résidence à La Ferté-sous-Jouarre en 2007

« Je ne sais pas ce qu'il y a au fond du jardin.

- Ce n'est pas grave, invente, imagine.
 - J'ai le droit de dire qu'il y a un village dans une cabane même si c'est pas possible ?
 - Bien sûr, tu sais, un poète a écrit « La terre est bleue comme une orange », tu as tous les droits.
 - (stupéfaite) **Il a vraiment écrit ça ??? Ils sont fous, les poètes !**
- Je mets le village dans la cabane ! »

Un élève du collège du Luzard.

Le département de Seine-et-Marne, dans le cadre du programme « Résidences d'écrivains en Île-de-France » du Conseil régional d'Île-de-France, et avec les collectivités locales, a déjà soutenu les résidences des auteurs suivants :

Marine Auriol à la Ferté-sous-Jouarre en partenariat avec la Drac,
Philippe Beck au Château de Blandy-les-Tours,
Stéphane Bouquet au Lycée Blaise Pascal de Brie-Comte-Robert,
Sophie Maurer au Château de Champs-sur-Marne en partenariat avec le San du Val Maubuée,
Jocelyne Sauvard à la Ferté-sous-Jouarre,
Nathalie Papin au Domaine la Grange-la-Prévôté de Savigny-le-Temple en partenariat avec le San de Sénart, Lire@sénart, le Conseil général de l'Essonne et la Drac,
Karin Serres au Musée départemental de la Préhistoire de Nemours.

Contact :

Valérie Rouxel, Responsable du développement culturel

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

Mail : valerie.rouxel@cg77.fr

Tél : 01 60 56 93 86



Conseil général de Seine-et-Marne
Médiathèque départementale
Rue J.B Colbert - 77350 le Mée-sur-Seine

Plus de renseignements : www.seine-et-marne.fr